

DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL ET DE REPRISE A TEMPS PLEIN DES AGENTS DES COLLEGES

DRH
SAP

val
d'oise
le département

à transmettre au service Administration du personnel 2 mois au moins avant la date d'effet : secretariat.sap@valdoise.fr

1ere demande	renouvellement	reprise à temps plein	changement de taux	Ancien taux	%
Nom					
Prénom			Adresse		
Grade			Code postal	Ville	
Collège					

demande à bénéficier du régime de travail à temps partiel sur **AUTORISATION** à compter du pour une période de 6 mois 7 mois 8 mois 9 mois 10 mois 11 mois 12 mois au taux de 50 % 60 % 70 % 80 % 90 % (1) Conformément à l'article 14 du décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL demande à bénéficier, pour cette période, de la surcotisation retraite (1) oui non demande à bénéficier du régime de travail à temps partiel **de DROIT** à compter du pour une période de 6 mois 7 mois 8 mois 9 mois 10 mois 11 mois 12 mois au taux de 50 % 60 % 70 % 80 % (2) Dans l'hypothèse d'une naissance d'un enfant né avant le 1^{er} janvier 2004 > possibilité de demander à bénéficier de la surcotisation retraite (3) Se rapprocher de la Mission Handicap pour obtenir son justificatif

Modalités d'organisation du temps partiel - *Cocher les demi-journées non travaillées*

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin					
après-midi					

demande à réintégrer mes fonctions à temps plein à compter du

Avis de l'adjoint gestionnaire	Favorable	Défavorable	/	Avis du Directeur délégué de la DEC	Favorable	Défavorable
--------------------------------	-----------	-------------	---	-------------------------------------	-----------	-------------

En cas d'avis favorable, ne pas émettre de réserve

En cas de refus total ou partiel, l'avis doit être motivé et faire l'objet d'un entretien préalable

Motif

Date

Signature de l'agent

Signature de l'adjoint gestionnaire
autorité fonctionnelle

Signature du Directeur délégué de la DEC
autorité hiérarchique

Rejoignez l'esprit Val d'Oise